

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026-02-01

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize février,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle Messieurs PHELIPEAU Grégoire,
THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, VALADE David et GABORIAU
Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David

Secrétaire de séance : Monsieur THEBAULT André
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Vote : 8 pour, 1 abstention

OBJET : Règlement du cimetière

Monsieur le Maire

RAPPELLE le souhait du Conseil Municipal d'uniformiser les plaques des columbariums des cimetières de Saint-Pierre-le-Vieux et de Chalais. Il est donc nécessaire de modifier le règlement du cimetière.

PROPOSE de modifier le règlement du cimetière, Article 5 Epitaphes, comme suit :

« L'identification des urnes des défunts incinérés, déposées au columbarium ou dans les cavurnes se fera par apposition d'une plaque en granit noir fin 8cm X 15cm X 2 cm percée de 2 trous avec vis et rosace laiton avec une police de caractère TIMES NEW ROMAN HAUTEUR DES LETTRES ET DATES 15 MM.

Les gravures et les fixations d'articles funéraires resteront à la charge des familles. »

Après en avoir délibéré, à la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** de modifier le règlement du cimetière, Article 5 Epitaphes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

